

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des membres Le lundi 25 novembre 2019

Précédée d'une Assemblée générale extraordinaire

1. Ouverture de l'Assemblée – Constatation de la régularité et du quorum

La présidente du conseil d'administration étant indisposée, elle prie Audrey Giguère-Marchal, administratrice, de bien vouloir prendre charge de l'assemblée en débutant par un mot de bienvenue aux membres présents et aux visiteurs et observateurs. Mathieu Bertrand, accompagnateur résident, étant indisposé, M. Luc Villemaire procède à la lecture d'un texte composé par M. Bertrand pour illustrer la mission de Vallée Jeunesse.

L'article 12 des Règlements généraux prévoit qu'une assemblée générale des membres doit faire l'objet d'un avis de convocation au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée. Le jeudi 14 novembre 2019, un avis a été transmis par courriel à tous les membres en règle, accompagné d'un projet d'ordre du jour, du Projet de refonte des Règlements généraux et d'un projet de Demande de lettres patentes supplémentaires.

L'article 13 des Règlements généraux prévoit que les membres en règle présents forment le quorum de toutes assemblées générales des membres. La présidente de l'assemblée déclare donc valide la présente assemblée générale extraordinaire. Cette assemblée a un ordre du jour fermé à deux points essentiels.

Il est proposé par Roger Landry
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que l'assemblée générale extraordinaire soit déclarée ouverte.

Adopté à l'unanimité. AGE 2019-11-25-1

2. Réforme des Règlements généraux

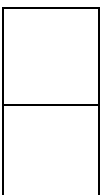
Le 22 octobre 2019, après plusieurs travaux menés par le comité de réforme des Règlements généraux, le conseil d'administration a adopté une refonte substantielle. Bien qu'en vigueur, l'article 59 de ces Règlements généraux prévoit que « ces amendements, pour demeurer valides, doivent être approuvés par au moins des 2/3 des membres présents lors de l'assemblée générale » suivant son adoption. Personne n'ayant de commentaires ou questions à formuler,

Il est proposé par Benoit Brisson
Et appuyé par Geneveive Casey

Que l'assemblée générale entérine la refonte des Règlements généraux, telle qu'adoptée par le conseil d'administration le 22 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité. AGE 2019-11-25-2

Paraphe



3. Demande de lettres patentes supplémentaires

Le 17 juin 2019, le conseil d'administration a mandaté par résolution le comité des Règlements généraux d'examiner les Lettres Patentes de l'organisme. Le comité a fait rapport au conseil lequel a adopté, le 22 octobre 2019, le projet de refonte des Lettres Patentes. Ce projet a été traduit à même le formulaire de Demande de lettres patentes supplémentaires, lequel est déposé à l'assemblée générale pour adoption. M. Luc Villemaire présente la proposition de modifications.

Il est proposé par Geneveive Casey
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que l'assemblée générale adopte la refonte des Lettres patentes, à même la Demande de lettres patentes supplémentaires, laquelle a été adoptée par le conseil d'administration le 22 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité. AGE 2019-11-25-3

4. Fermeture de l'Assemblée générale extraordinaire

Il est proposé par Benoit Brisson
Et appuyé par Roger Landry

Que l'assemblée générale extraordinaire soit déclarée close.

Adopté à l'unanimité. AGE 2019-11-25-4

Certifié conforme après adoption, le _____

Josée Labelle, présidente

Audrey-Anne Bergeron, secrétaire

Assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'Assemblée – constatation de la régularité de l'Assemblée

À la demande de la présidente du conseil d'administration, Audrey Giguère-Marchal, administratrice, assume la présidence de l'assemblée

L'article 10 des *Règlements généraux* de l'organisme prévoit qu'une assemblée générale annuelle des membres doit être tenue dans les six (6) mois après la clôture de son exercice financier. L'ordre du jour minimal y est d'ailleurs prescrit. L'article 12 de ces mêmes *Règlements généraux* prévoit que cette assemblée générale est convoquée par un avis écrit par courriel à l'adresse électronique fournie par le membre. Le délai de convocation doit être d'au moins dix (10) jours.

Le 22 octobre 2019, le conseil d'administration a déterminé la date du lundi 25 novembre 2019 pour tenir l'Assemblée générale annuelle, conformément à l'article 10 des *Règlements généraux*. La secrétaire exécutive du conseil d'administration a signé une lettre d'Avis de convocation, datée du 14 novembre 2019. Un avis a été publié sur la page Facebook et le site Internet de l'organisme.

En vertu de l'article 13 des *Règlements généraux*, le quorum est formé des membres votants en règle présents à l'assemblée. Pour cette présente Assemblée générale annuelle, est membre en règle toute personne qui a adhéré ou renouvelé son adhésion entre le premier juillet 2018, premier jour de l'année fiscale qui fait l'objet de la présente assemblée, et aujourd'hui. Au cours de l'année 2018-2019 et jusqu'à aujourd'hui, 7 personnes ont adhéré, 7 personnes ont renouvelé leurs adhésions à l'organisme, ce qui totalise une assemblée générale des membres composée de 14 personnes en règle.

Il est proposé par Guylaine Rondeau
Et appuyé par Louise Hyland

Que l'assemblée générale annuelle des membres soit déclarée ouverte.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-1

2. Présidence et secrétaire de l'Assemblée

Nonobstant le Projet d'ordre du jour acheminé le 14 novembre 2019,

Il est proposé par Roger Landry
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que Audrey Giguère-Marchal préside la présente assemblée et

Que Audrey-Anne Bergeron agisse à titre de secrétaire de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-2

3. Présentation et adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été acheminé avec l'Avis de convocation le 14 novembre 2019.

Paraphe

1.	Ouverture de l'Assemblée – constatation de la régularité et du quorum	19h00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour (pièce 02)	19h05
3.	Lecture et adoption du pv de la dernière assemblée générale annuelle (pièce 03)	19h10
4.	Lecture et adoption des États financiers vérifiés au 30 juin 2019 (pièce 06)	19h20
5.	Nomination du vérificateur auditeur pour l'année 2019-2020	19h35
6.	Lecture et adoption du Rapport d'activités, le Rapport annuel 2018-2019 (pièce 08)	19h50
7.	Présentation du Plan d'action 2019-2020 (pièce 09)	20h05
8.	Présentation des Prévisions budgétaires 2019-2020 (pièce 10)	20h15
9.	Élection des administrateurs	20h25
10.	Période de questions des membres – Souhaits de l'Assemblée	20h35
11.	Levée de l'Assemblée	20h45

Il est proposé par Geneveive Casey
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, en ajoutant après le point 1 le choix de la présidence et de la secrétaire de l'assemblée, ainsi qu'une pause après les élections pour permettre au conseil d'élire ses officiers.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-3

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 26 novembre 2018 a été acheminé avec l'Avis de convocation. Il est donc réputé avoir déjà été lu.

Il est proposé par Jacques Brodeur
Et appuyé par Élisabeth Duncan

Que le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 26 novembre 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-4

5. Lecture et adoption des États financiers vérifiés au 30 juin 2019

(Le point 7 de l'ordre du jour est traité avant les points 5 et 6.)

Conformément à la décision prise lors de la dernière Assemblée générale annuelle des membres, monsieur Steve Béliveau, CPA auditeur, CA, a procédé à la vérification des États financiers de Vallée Jeunesse au 30 juin 2019. Il dépose son rapport qui a préalablement été examiné et adopté par le conseil d'administration. Monsieur Béliveau est invité à présenter son rapport. Il fournit des explications quant aux produits/charges et présente le bilan. Aucune question ne lui est posée.

Considérant l'adoption des États financiers au 30 juin 2019 par le conseil d'administration;

Il est proposé par Jacques Brodeur
Et appuyé par Jean-François Lagacé

Que les *États financiers au 30 juin 2019*, vérifiés par monsieur Steve Béliveau, CPA auditeur, CA, soient reçus par la présente assemblée.

Paraphe

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-5

6. Nomination du vérificateur auditeur pour l'année 2019-2020

Considérant l'article 10 des *Règlements généraux* qui prévoit la nomination du vérificateur par l'Assemblée générale annuelle des membres;
 Considérant la recommandation du trésorier suivant l'examen de la soumission;

Il est proposé par Roger Landry
 Et appuyé par Audrey Giguère-Marchal

Que Monsieur Steve Béliveau, comptable agréé, soit nommé vérificateur pour l'année financière 2019-2020.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-6

7. Présentation et adoption du *Rapport d'activités, le Rapport annuel 2018-2019*

Le *Rapport d'activités 2018-2019* est remis à chaque personne présente à l'assemblée. La présidente, la direction générale, la direction des services cliniques, les représentants des comités, des employés, sont tour à tour invités à commenter le document. Le conseil d'administration a préalablement adopté le document et le recommande à l'assemblée.

Considérant la recommandation du conseil;

Il est proposé par Geneveive Casey
 Et appuyé par Roger Landry

Que le *Rapport d'activités 2018-2019* soit adopté par la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-7

Roger Landry, administrateur, félicite les employés de Vallée Jeunesse pour le travail accompli tout au long de l'année.

8. Présentation du *Plan d'action 2019-2020*

Le Plan d'action 2019-2020 fut l'un des premiers travaux du directeur général au moment de son arrivée en fonction. Ce document fut finalement adopté par le conseil le 3 juillet 2019, quant aux principes généraux. Puis il a fait l'objet d'une ventilation afin de développer un tableau qui présente un processus plus élaboré. Cette version a été reçue par le conseil d'administration le 4 novembre 2019. Il est déposé ici pour présentation et pour être entériné. M. Luc Villemaire discute de chacune des colonnes du Plan. Aucune question ne lui est adressée.

Considérant la recommandation du conseil;

Il est proposé par Roger Landry
 Et appuyé par Jean-François Lagacé

Que le *Plan d'action 2019-2020* soit reçu.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-8

Paraphe

9. Présentation des prévisions budgétaires 2019-2020

Les *Prévisions budgétaires 2019-2020* sont présentées sommairement par le directeur général.

10. Élections des administrateurs au conseil d'administration

Le chapitre IV, plus précisément l'article 20 des *Règlements généraux*, prévoit les dispositions pour les élections au conseil d'administration. L'article 16 établit la composition du conseil, soit onze (11) administrateurs élus par et parmi les membres votants en règle au cours de l'assemblée générale annuelle. Voici la composition du **conseil sortant**, avec leurs mandats respectifs en fonction du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle des membres :

Administrateur	Mandat
1. Josée Labelle, présidente	En élection
2. Andrée Poirier, vice-présidente	Une année accomplie sur un mandat de 2 ans
3. Audrey-Anne Bergeron, secrétaire	En élection
4. Jacques Brodeur, trésorier	Une année accomplie sur un mandat de 2 ans
5. Jean-François Lagacé, conseiller	En élection
6. Benoit Brisson, administrateur	Une année accomplie sur un mandat de 2 ans
7. Audrey Giguère-Marchal	Une année accomplie sur un mandat de 2 ans
8. Roger Landry	Une année accomplie sur un mandat de 2 ans
9. Geneveive Casey	Une année accomplie sur un mandat de 2 ans
10. Élisabeth Duncan	En élection
11. Poste vacant	En élection

Selon l'article 17 des *Règlements généraux*, chaque administrateur est élu pour une durée de deux ans et demeure rééligible pour un maximum de trois (3) autres mandats de deux ans.

Il y a donc cinq (5) sièges qui sont à combler ou à renouveler pour un mandat de deux ans.

L'article 20 des *Règlements généraux* guide la procédure d'élection des administrateurs.

Il est proposé par Roger Landry
Et appuyé par Jean-François Lagacé

Que Audrey Giguère-Marchal soit nommée présidente d'élection et
Luc Villemaire agisse à titre de secrétaire d'élection.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-9

La présidence d'élection instruit l'assemblée des dispositions de l'article 20 des *Règlements généraux*. Elle ouvre officiellement les mises en candidatures.

Le tableau suivant est offert pour lister les **candidatures** :

Membre votant en règle qui propose	Candidature proposée (membre en règle)
Roger Landry	Josée Labelle
Josée Labelle	Karine Bouchard

Paraphe

Membre votant en règle qui propose	Candidature proposée (membre en règle)
Audrey Giguère-Marchal	Élisabeth Duncan
Roger Landry	Audrey-Anne Bergeron

Il est proposé par Jacques Brodeur
Et appuyé par Josée Labelle

Que les mises en nomination soient closes.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-10

La présidence vérifie l'éligibilité des candidatures. Elle vérifie aussi, par ordre inverse de proposition des candidatures, si les personnes candidates acceptent leurs candidatures respectives. Suivant cette procédure, s'il y a plus de cinq (5) candidatures qui demeurent en liste, il y a donc élection. La procédure inscrite à l'article 20 des *Règlements généraux* s'applique en conséquence.

Suivant cette procédure, l'assemblée est invitée à disposer d'une résolution globale présentant la composition du conseil d'administration pour 2019-2020 :

Il est proposé par Geneveive Casey
Et appuyé par Guylaine Rondeau

Que la composition du conseil d'administration de Vallée Jeunesse, pour l'année 2019-2020, soit la suivante :

Administrateur	Mandat
1. Josée Labelle	Mandat de 2 ans
2. Andrée Poirier, vice-présidente	Année 2 d'un mandat de deux ans
3. Karine Bouchard	Mandat de 2 ans
4. Jacques Brodeur, trésorier	Année 2 d'un mandat de deux ans
5. Élisabeth Duncan	Mandat de 2 ans
6. Benoit Brisson, administrateur	Année 2 d'un mandat de deux ans
7. Audrey Giguère-Marchal	Année 2 d'un mandat de deux ans
8. Roger Landry	Année 2 d'un mandat de deux ans
9. Geneveive Casey	Année 2 d'un mandat de deux ans
10. Audrey-Anne Bergeron	Mandat de 2 ans
11. Poste vacant	Mandat de 2 ans

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-11

Le conseil d'administration pour l'année 2019-2020 reçoit des félicitations. Josée Labelle remercie Jean-François pour son implication continue des dernières années.

11. Pause rafraîchissement pendant les délibérations du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont invités à se retirer afin de déterminer les charges exécutives, à savoir la présidence, la vice-présidence, la trésorerie et le secrétaire exécutif.

12. Présentation des officiers exécutifs du conseil d'administration

Voici les officiers exécutifs qui ont été choisis par leurs pairs au sein du conseil d'administration, pour cette année 2019-2020 :

Paraphe



Administrateur	Mandat
Josée Labelle	Présidente
Andrée Poirier	Vice-présidente
Audrey-Anne Bergeron	Secrétaire
Jacques Brodeur	Trésorier

13. Période de questions des membres – Souhaits de l'assemblée

Les membres présents sont invités à une période libre de questions et d'échanges.

Luc Villemaire formule le souhait que chacun participe à la promotion de l'activité de financement Vin et Fromage qui aura lieu le samedi 15 février 2020. Joël Gonzalez formule des remerciements; il souligne qu'il y a eu beaucoup de questionnements de la part des employés lors de la dernière année en raison des changements, mais que les membres du conseil d'administration et les employés de l'administration ont su répondre à leurs interrogations et les soutenir.

14. Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Guylaine Rondeau Et appuyé par Roger Landry

Que l'assemblée générale annuelle des membres soit déclarée close.

Adopté à l'unanimité. AGA 2019-11-25-12

Certifié conforme après adoption, le _____

Josée Labelle, présidente

Audrey-Anne Bergeron, secrétaire

Liste des présences

Membres	Personnel et bénévoles	Visiteurs
Audrey-Anne Bergeron	Valérie Boudreau	Steve Béliveau
Karine Bouchard	André Fournier	Benjamin Brière
Jacques Brodeur	Joël Gonzalez	Shawn Côté
Benoit Brisson	Jennifer Larche D	Jean-Marc Emery
Geneveive Casey	Rachel Larivière	
Élisabeth Duncan	Jade Lemieux Leclerc	
Audrey Giguère-Marchal	Laurence Mathieu	
Louise Hyland	Gina Milone	
Josée Labelle	Natasha Rancourt Payant	
Jean-François Lagacé	Luc Villemaire	
Roger Landry		
Guylaine Rondeau		

Paraphe